

<b>9.6 Collecte et stockage des effluents (article 11 et 23)</b>	<b>36</b>
9.6.1 Quantification des effluents produits	36
9.6.2 Durée de stockage effluents porcs	36
<b>9.7 Epandage et traitement des effluents d'élevage (article 27)</b>	<b>37</b>
9.7.1 Production d'éléments fertilisants	37
9.7.2 Traitement des effluents	38
9.7.3 Le plan d'épandage	39
9.7.3.1 Interdictions réglementaires	39
9.7.3.2 Calendrier d'épandage :	40
9.7.3.3 Aptitude des sols à l'épandage	41
9.7.3.4 Répartition des effluents sur le plan d'épandage	42
9.7.3.5 Bilan azote et bilan phosphore	42
<b>10 Emissions dans l'air (article 31)</b>	<b>43</b>
<b>10.1 Les odeurs</b>	<b>43</b>
10.1.1 L'élevage	44
10.1.2 L'épandage	44
<b>10.2 Les gaz</b>	<b>44</b>
10.2.1 Les émissions d'ammoniac	44
10.2.2 Les émissions de protoxyde d'azote	44
10.2.3 Les émissions de méthane	45
10.2.4 Les émissions de sulfure d'hydrogène	45
<b>10.3 Les poussières</b>	<b>45</b>
10.3.1 Les poussières minérales	45
10.3.2 Les poussières organiques	46
<b>11 Bruit (article 32)</b>	<b>46</b>
<b>11.1 Niveaux sonores admissibles</b>	<b>46</b>
<b>11.2 Estimation du niveau sonore</b>	<b>47</b>
<b>12 Gestion des déchets (article 33, 34 et 35)</b>	<b>49</b>
<b>13 L'évaluation des incidences sur Natura 2000</b>	<b>49</b>
<b>14 Guide de justification de conformité de l'installation classée à l'arrêté du 27/12/2013 relatif au régime enregistrement des Installations Classées</b>	<b>50</b>
<b>3. Conclusion</b>	<b>56</b>
ANNEXE 1	58
ANNEXE 2	59

# Tables des Illustrations

Figure 1 : Implantation du projet de bâtiment d'engraissement par rapport au terrain naturel.....	23
Figure 2 : Implantation du projet de bâtiment de quarantaine par rapport au terrain naturel .....	23
Figure 3 : protection de la tête de forage.....	35
Figure 4 : capacité agronomique .....	37
Figure 5 : synoptique de traitement des effluents .....	38
Figure 6 : Echelle des niveaux sonores .....	48
Carte 1 : plan de situation à échelle réduite .....	18
Carte 2 : Carte IGN de localisation du site à SAINT DERRIEN.....	20
Carte 3 : Localisation du projet au sein du SAGE Bas Léon .....	34
Photographie 1.....	21
Photographie 2.....	22
Photographie 3.....	22
Photographie 4.....	22
Photographie 5 : vue avant travaux .....	24
Photographie 6 : vue après travaux .....	24
Tableau 1 : situation des activités de M OLLIVIER par rapport à la nomenclature ICPE .....	17
Tableau 2 : affectation des bâtiments avant/après projet .....	25
Tableau 3 : consommation en aliment après projet.....	27
Tableau 4 : liste des plans et programmes.....	29
Tableau 5 : consommation d'aliment après projet à M OLLIVIER .....	35
Tableau 6 : estimation de la production de lisier sur 7.5 mois après projet (source prédexel) .....	36
Tableau 7 : récapitulatif des capacités de stockages .....	36
Tableau 8 : productions d'azote, phosphore et potasse par les animaux de M OLLIVIER.....	38
Tableau 9 : répartition des effluents sur le plan d'épandage.....	42
Tableau 10 : comparaison entre l'apport et l'exportation d'azote et de phosphore sur la SAU .....	43
Tableau 11 : niveaux de bruits limites en dB (A) selon l'Arrêté du 20/08/85 .....	46
Tableau 12 : émergence maximale pour la période allant de 6 h à 22 h .....	46
Tableau 13 : répartition des sources de bruits et fréquence de l'élevage porcin (source IFIP) .....	47
Tableau 14 : atténuation du bruit due à la distance .....	48
Tableau 15 : gestion des déchets .....	49

# Demande d'enregistrement

A adresser en 3 exemplaires à :

M. Le Préfet du département du Finistère

**Je soussignée** : M OLLIVIER  
**Adresse** : Kerscao 29440 Saint Derrien  
**Téléphone** : 06 62 31 94 21  
**N° SIRET Ollivier Christian** : 39083990000011

**Nous sollicitons l'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement de l'élevage porcin pour :**

**144 truies, 20 cochettes, 850 places de post-sevrage et 1470 places d'engraissement  
soit 2092 Animaux Equivalents**

Les bâtiments d'élevage sont situés au lieu-dit Kerscao sur la commune de SAINT DERRIEN, section : B parcelle N° 913,, 1533, 914, 1168, 1169, 1532 et 1540. Les bâtiments en projet seront construits sur la section B parcelles 1542 et 1545 pour le bâtiment engraissement et sur la section B parcelles 1169 et 1168 pour la quarantaine. Dans le cadre du projet il est prévu de transformer 180 places d'engraissement en 400 places de post sevrage.

L'élevage est conduit en 4 bandes. La production attendue après projet est de 4600 porcelets permettant de vendre 4500 porcs charcutiers par an.

Le projet de construction des bâtiments engraissement (120 places) et post sevrage (150 places) initialement prévue dans la demande de 2011 et ayant abouti à l'arrêté de prescription complémentaire de 2012 n'a pas été réalisé. Les effectifs présents réellement sont de 136 truies 1050 places de PC et 570 places de PS.

L'élevage comportera plus de 450 places de porcs charcutiers et moins de 2000 places d'engraissement ce qui le classe dans la rubrique ICPE 2102 Enregistrement.

Les effluents produits sont de types lisiers, ils seront valorisés sur les terres en propre, l'excédent sera résorbé au sein du GIE AR ZEAS à Plounéventer.

Le plan d'épandage concerne deux communes : Saint Derrien et Plounéventer

Aucun tiers ne se trouve à moins de 100 mètres du projet de bâtiment (1<sup>er</sup> tiers à 240 mètres à l'Ouest).

Nous sollicitons une dérogation pour l'utilisation d'une échelle au 1/500<sup>ème</sup> pour la réalisation du plan de masse.

Fait à SAINT DERRIEN, le

18/05/2020

# 1 Situation de l'exploitation par rapport à la nomenclature ICPE (article 1)

Rubrique	Désignation de la rubrique	Seuils	Régime ICPE
1331	Quantité d'engrais azoté présent sur l'exploitation	< 1000 t	Non soumis
1432	Stockage de liquide inflammable (visés à la rubrique 1430)	< 10 m <sup>3</sup>	Non soumis
<b>2102-1</b>	<b>Porcs (établissement d'élevage, vente, transit,...) en stabulation ou plein air</b>	<b>&gt; 450 AE et &lt; 2000 places PC ou 750 places de truies</b>	<b>Enregistrement</b>
3660	Elevage intensif de porcs avec plus de 750 emplacements pour les truies	< 750 places de truies	Non soumis
2160	Silos et installations de stockage de céréales, grains,...	< 10000 m <sup>3</sup>	Non soumis
2780	Compostage	< 3t/jr	Non soumis

Tableau 1 : situation des activités de M OLLIVIER par rapport à la nomenclature ICPE

Seule l'activité d'élevage est soumise à la réglementation ICPE sur l'élevage de Mr OLLIVIER.

Après projet l'exploitation disposera : d'un atelier porcin enregistré pour **144 truies, 20 cochettes, 850 places de post-sevrage et 1470 places d'engraissement** sur le site de Kerscao à SAINT DERRIEN.

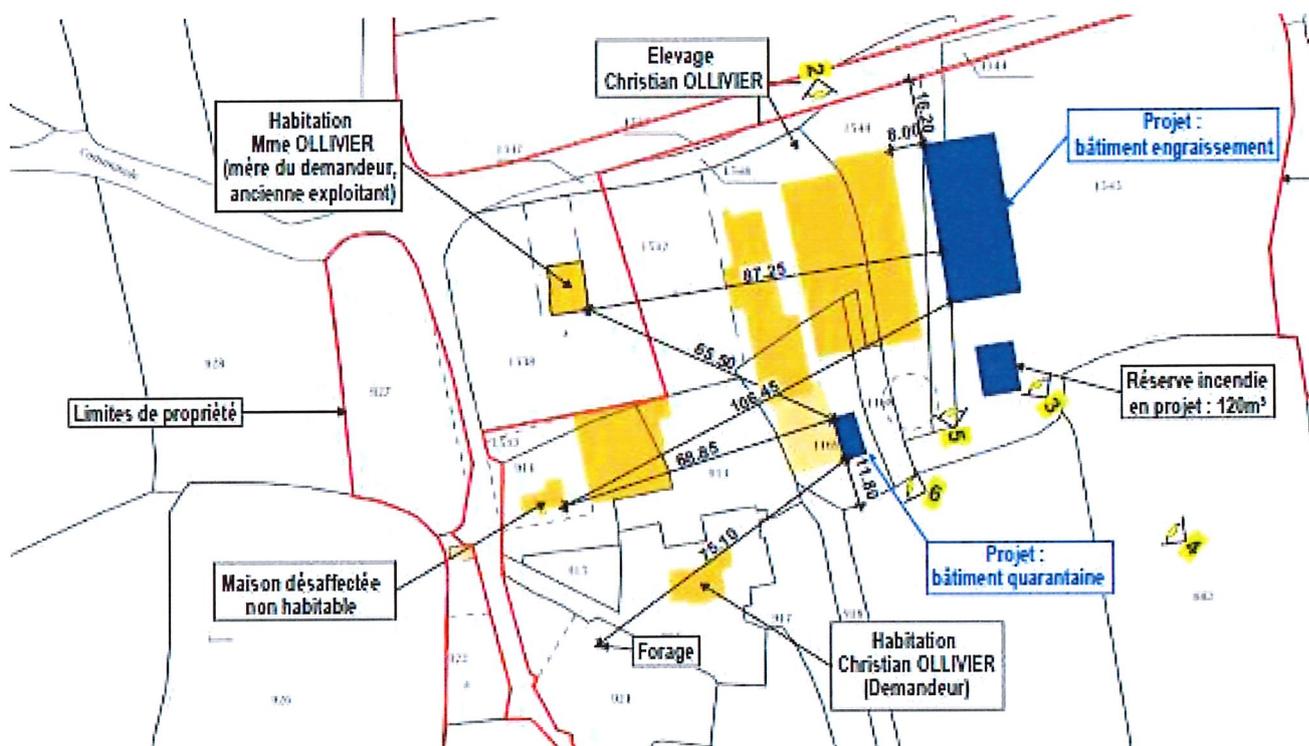
Le présent dossier d'enregistrement sera soumis à la consultation du publique en mairie de SAINT DERRIEN.

## 2 La compatibilité du projet d'installation avec les dispositions d'urbanisme

La commune de SAINT DERRIEN est dotée d'une carte communale. Les Cartes communales délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

## 3 Respect des distances d'implantation (article 5)

L'exploitant respecte bien les distances précisées dans l'arrêté du 27 décembre 2013, article 5. Les distances sont récapitulées dans le plan de situation au 1/2500<sup>ème</sup> en PJ2.



Carte 1 : plan de situation à échelle réduite

Le tiers le plus proche se situe à 240 mètres au Nord-ouest du bâtiment en projet.

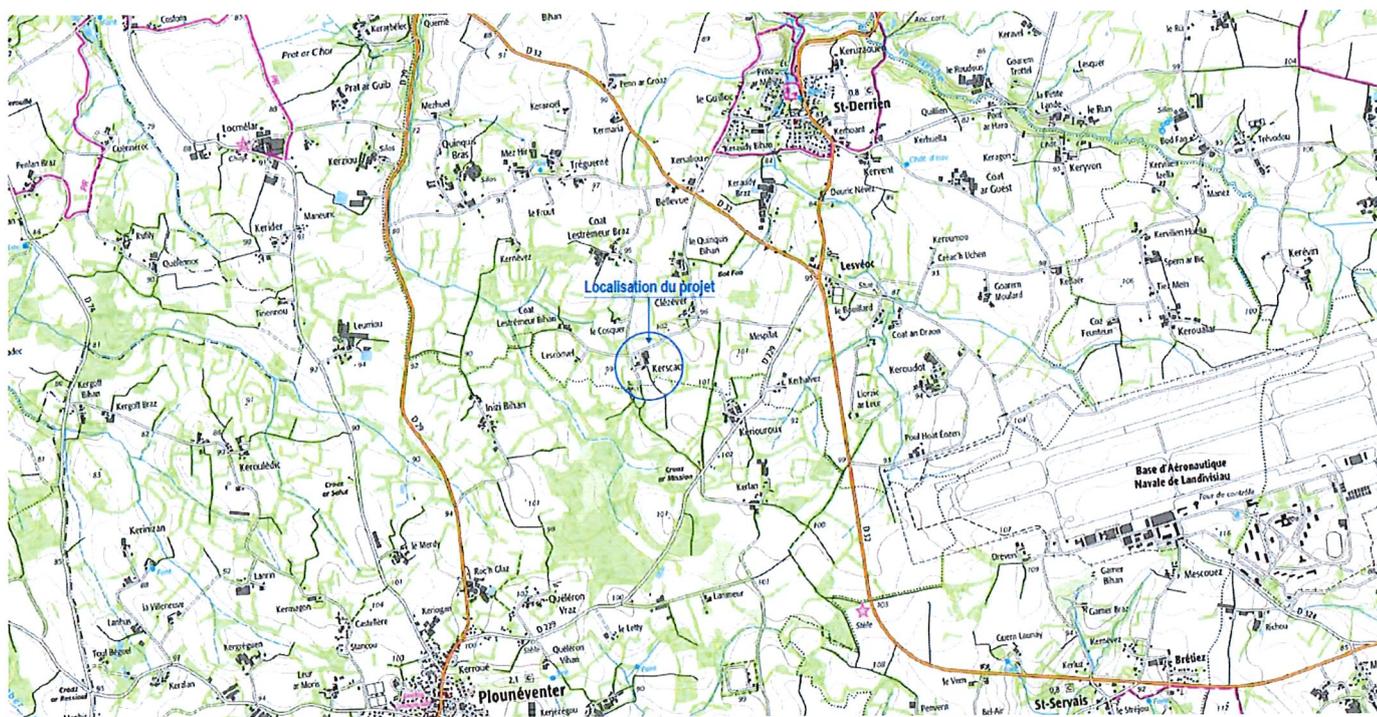
Le tableau ci-dessous récapitule les distances vis-à-vis du voisinage.

PRÉCISIONS CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :		
• Tiers les plus proches	:	240 m au Nord Ouest
• Bourg de Saint Derrien	:	1.6 km au Nord Est
• Ruisseau	:	513 mètres au Sud (Ruisseau affluent de La Flèche)
• Puits de l'exploitation	:	75.1 m
• Zone de baignade	:	absence
• Captage d'eau	:	absence
• Périmètre de protection	:	absence
• Zone constructible	:	Absence
• Zone de loisirs	:	Absence
• Monument historique	:	Absence
• Terrain de camping	:	Absence
• Terrain des sports	:	1.2 km (terrain de sport)
• Hôpital	:	Absence
• Maison de retraite	:	Absence
• Ecole	:	1.8 km (bourg de Saint Derrien)

## 4 Intégration du projet dans le paysage (article 6)

### 4.1 Localisation

Le projet de M OLLIVIER est situé en zone rurale. Les parcelles se situent sur la commune de SAINT DERRIEN, au lieu-dit « Kerscao ». Leur surface totale est de 14999 m<sup>2</sup> (Section B, parcelle n°913, 1532, 1540, 914, 1168, 1169, 1545, 1542).



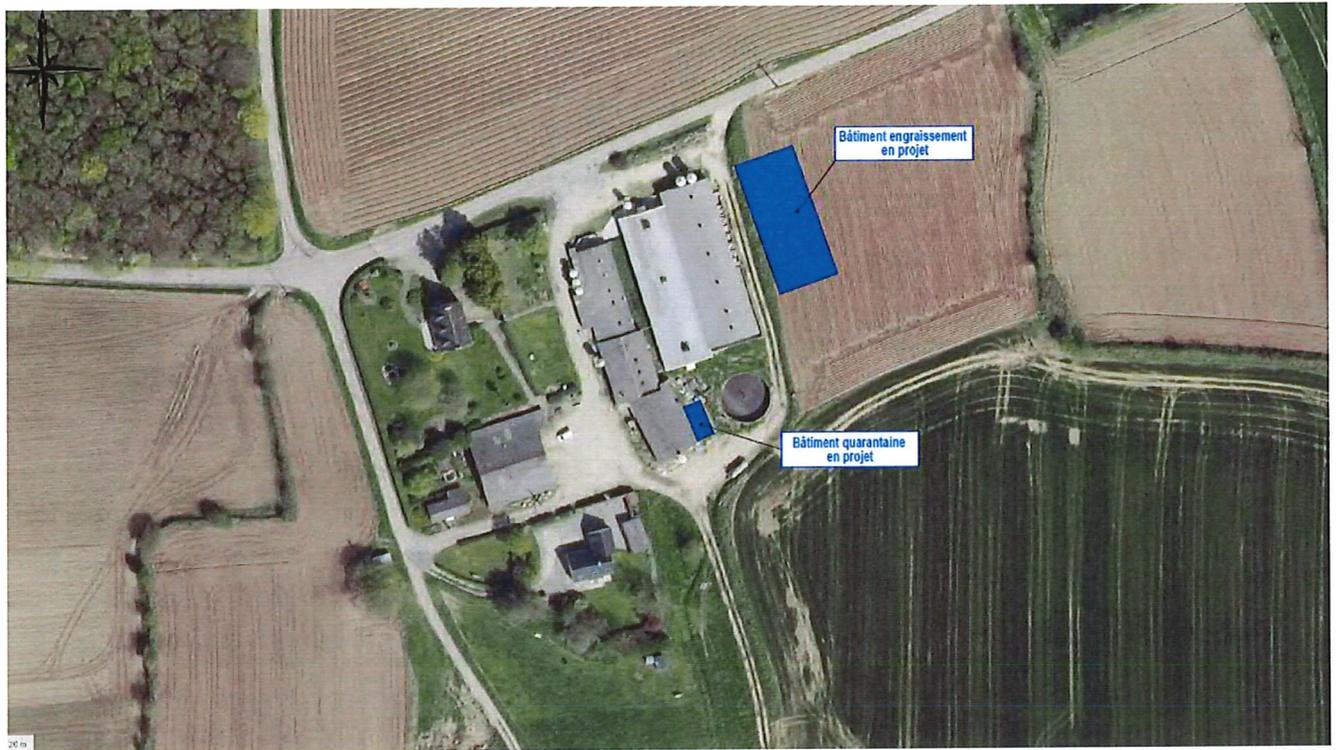
Carte 2 : Carte IGN de localisation du site à SAINT DERRIEN

### 4.2 Topographie

La parcelle d'implantation est située sur une parcelle plane (voir points de niveau sur le plan masse et le plan d'implantation). L'altitude moyenne de la commune de SAINT DERRIEN est de 80 mètres. L'altitude du site du projet est de 99 mètres.

### 4.3 Les abords

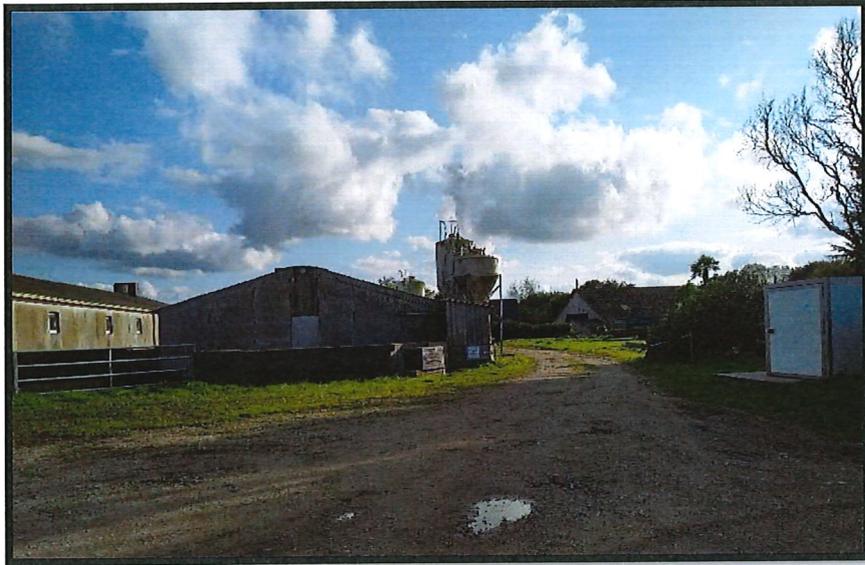
Les photos ci-après décrivant la construction dans son environnement laissent apparaître un bocage au maillage discontinu. On peut considérer que l'ensemble présente un aspect équilibré et harmonieux. Les abords sont très bien entretenus. Le projet s'intègre au sein d'un élevage existant. Le choix des matériaux et l'encaissement du bâtiment par rapport au terrain naturel permettent de faciliter son insertion paysagère.



Vue aérienne du site



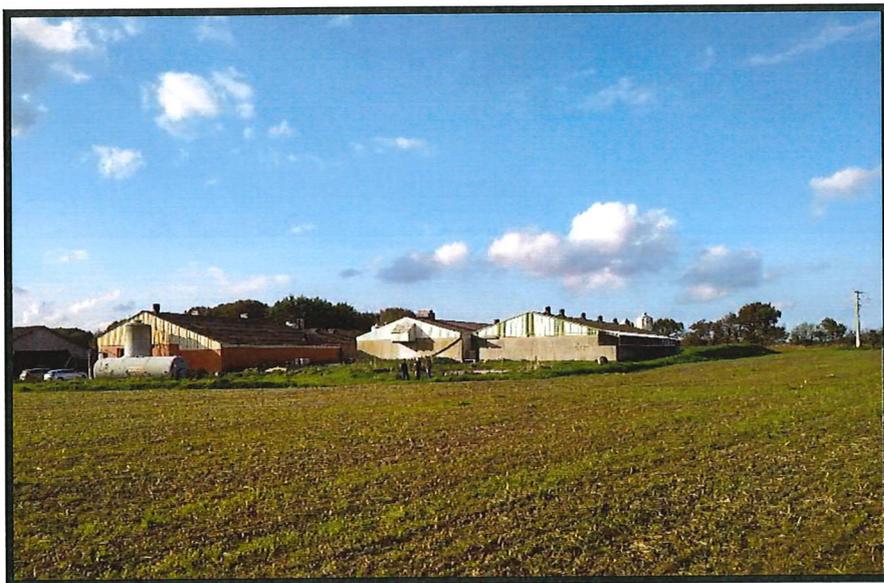
Photographie 1



**Photographie 2**



**Photographie 3**



**Photographie 4**

## 4.4 Le bâtiment en projet

Le projet consiste à construire un bâtiment de 600 places d'engraissement et une quarantaine. La surface du bâtiment en projet représente une emprise au sol de 748 m<sup>2</sup>.

- ❖ Construction d'un bâtiment engraissement : L = 39,30m ; l = 17,65m ; H = 5,23m
  - Emprise au sol = 693,65 m<sup>2</sup>
  - Surface de plancher = 693,65 m<sup>2</sup>
  
- ❖ Construction d'un bâtiment quarantaine : L = 10,50m ; l = 5,20m ; H = 3,53m
  - Emprise au sol = 54,60 m<sup>2</sup>
  - Surface de plancher = 54,60 m<sup>2</sup>
  
- **Emprise au sol totale en projet = 748,25 m<sup>2</sup>**
- **Surface de plancher totale en projet = 748,25 m<sup>2</sup>**

CHOIX DES MATÉRIEAUX ET COULEURS ASSOCIÉES				
Bâtiment	Fondations	Élévation	Menuiseries	Couverture
Engraissement	Béton armé	Panneaux béton + bardage tôle laquée crème en pignons, façade ouest : Panneaux béton + clairevoie bois	PVC blanc	Fibre-ciment de couleur gris
Quarantaine	Béton armé	Panneaux béton + bardage tôle laquée crème en pignons,	PVC blanc	Fibre-ciment de couleur gris

La phase de terrassement consiste à enlever la terre végétale sur l'ensemble de la surface à construire et à terrasser pour l'exécution des préfosses sous le bâtiment.

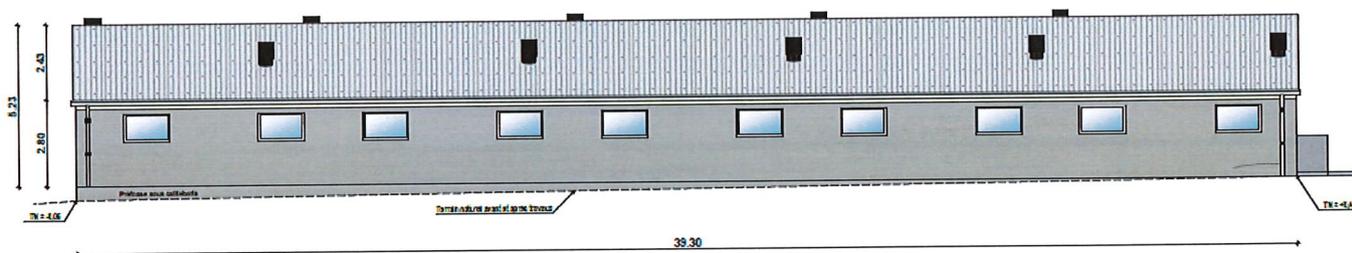


Figure 1 : Implantation du projet de bâtiment d'engraissement par rapport au terrain naturel

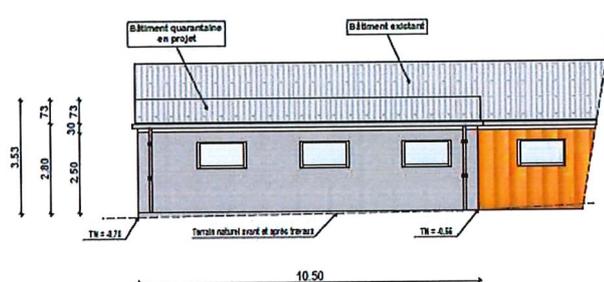


Figure 2 : Implantation du projet de bâtiment de quarantaine par rapport au terrain naturel